

N° de territoire :

A RETOURNER
à la Fédération
départementale des
chasseurs de la Nièvre

**DEMANDE D'ATTRIBUTION SUPPLEMENTAIRE
DE BRACELETS DE SANGLIERS
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
CAMPAGNE 2021/2022**

Article L. 425-15 du Code de l'Environnement

La demande complémentaire est à déposer obligatoirement à la Fédération avant le Jeudi de chaque semaine. Le retrait des bracelets pourra se faire uniquement le vendredi toute la journée aux horaires d'ouverture de 9h à 12h et de 13h30 à 17h ou le samedi matin de 9h à 12h. Ils pourront être expédiés par voie postale au coût forfaitaire de 5 €.

I – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Société de chasse :

Nom-Prénom :

Adresse :

CP Ville :

II – DEMANDE DE BRACELETS

Espèce SANGLIER	
Attribution SAI 2021-2022	
Réalisation à ce jour	
Nombre de bracelets sanglier supplémentaires demandés 2021-2022 (Minimum de 2 bracelets par demande)	<input type="checkbox"/> Je souhaite récupérer directement les bracelets à l'accueil de la FDC58. <p style="text-align: center;">Ou</p> <input type="checkbox"/> Je souhaite que les bracelets soient expédiés par voie postale et accepte les frais postaux (5€).

Observations éventuelles :

Je soussigné,
renseignements indiqués.

, certifie sur l'honneur l'exactitude des

Fait à

, le

Signature ⁽¹⁾